



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE - N° 2025-008**

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, lors de sa séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mercredi 2 avril 2025, à 19 h 30, au Centre culturel, situé au 86, rue Archambault à Saint-Jean-de-Matha, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE ET EFFET**

La demande de dérogation mineure, présentée par M. René Lippé, visant à autoriser sur le lot 5 862 098, situé sur le chemin Geoffroy, une opération cadastrale. Cette opération vise à subdiviser ledit lot afin de créer notamment deux nouveaux lots (6 672 745 et 6 672 744) d'une largeur de 45,76 mètres chacun.

**RÈGLEMENT ET ARTICLES**

Cette création de deux nouveaux lots d'une largeur de 45,76 mètres chacun déroge au paragraphe a) de l'article 4.3. du *Règlement de lotissement n° 503*, lequel exige une largeur minimale de 50 mètres pour un terrain non desservi.

Cette demande est effectuée conformément au *Règlement de dérogation mineure numéro 507*.

**LOT VISÉ**

Le lot numéro 5 862 098 situé sur le chemin Geoffroy.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance qui se tiendra le 2 avril 2025, à 19 h 30 au Centre culturel.

Tout intéressé pourra prendre connaissance de la décision du conseil en communiquant avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité.

**DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA CE 17<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS DEUX-MILLE-VINGT-CINQ**

Philippe Morin  
Directeur général et greffier-trésorier

(9823-92-5020)